

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ORDONNANCE N° 77-40 du 2 Décembre 1977

portant Loi De Finances rectificative
pour la Gestion 1977.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le Décret N° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret N° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services
rattachés à la Présidence de la République et fixant les attri-
butions des membres du Gouvernement ;

VU l'Ordonnance N° 77-1 du 7 janvier 1977 portant loi de finances
pour la Gestion 1977 ;

SUR proposition du Ministre des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 23 novembre 1977 ;

ORDONNE :

Article 1er. - Les prévisions de dépenses et de recettes du Budget
National de Fonctionnement Gestion 1977 sont modifiées conformément
aux tableaux annexés à la présente ordonnance.

Elles sont portées de DLX HUIT MILLIARDS SEPT CENT DIX
MILLIONS NEUF CENT MILLE (18 710 900 000) à DIX NEUF MILLIARDS DEUX
CENT DIX MILLIONS NEUF CENT MILLE (19 210 900 000) FRANCS CFA.

Article 2. - Les prévisions de dépenses du Budget Annexe du Fonds
National de Retraites Gestion 1977 sont modifiées conformément aux
tableaux annexés à la présente ordonnance.

Article 3. - Le Budget Annexe du Fonds National de Retraites Gestion
1977 reste équilibré en recettes et en dépenses à la somme de SEPT
CENT-SOIXANTE ONZE MILLIONS SIX CENT CINQUANTE MILLE (771 650 000)
FRANCS CFA.

Article 4. - La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1977

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances,



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : PR 8 CS 6 CC du PRPB 4 SGG 4 SPD 2 MF 10 autres Ministères 14
DAFA 15 DEP 15 DPE-DGAJL-INSAE 6 DB-DCF-DSDV-DTCF-DI 20 Pensions 2 UNB-FASJEP 4
BN 2 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 DAT 1 JORPB 1 GAB/MIL 2 DIM 2 ETATS-MAJORS 6
INT/PR 2.